



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-40584>

Département(s) de publication : **93, 75**

Annonce n° **24-40584**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : ADOMA

Forme juridique de l'acheteur : Entreprise publique

Activité du pouvoir adjudicateur : Logement et équipements collectifs

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Marché de conception-réalisation pour la démolition du foyer Laennec de 288 lots et la construction neuve sur site d'une résidence sociale de 288 logements à VILLEMOMBLE (93250).

Description : Adoma est propriétaire et gestionnaire du foyer mis en service en 1973. Il est constitué de 5 corps de bâtiment. Les bâtiments, en R+3 à R+4, sont reliés par une galette à RDC. Il comporte 288 lots et un logement de fonction répartis comme suit : - 274 chambres de 7 m² et 9 chambres de 16 m², réparties en unité de vie (sanitaires, cuisines collectives), - 5 T1' de 22 à 26 m², - 1 logement de fonction. Le site comporte, en outre, 66 places de parkings en extérieur et il est équipé de deux antennes-relais. A ce stade, et en vue d'optimiser le relogement sur site, Adoma a élaboré une faisabilité basée sur 2 phases de démolition-reconstruction de 144 logements autonomes chacune. Sur un foncier de 7 222 m², il est prévu que la résidence développera 288 studios dont : - 203 T1 - 14 T1' - 71 T1bis Des places de stationnement en extérieur et des locaux communs. Le projet sera certifié NF Habitat HQE.

Identifiant de la procédure : 7af2f973-1ee8-4624-8fdb-f3d3322ec6d8

Identifiant interne : NAT2024_10

Type de procédure : Autre procédure en plusieurs étapes

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45000000 Travaux de construction

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 1 chemin de la pelouse,

Ville : VILLEMOMBLE.

Code postal : 93250

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 19,000,000 EUR

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Marché de conception-réalisation pour la démolition du foyer Laennec de 288 lots et la construction neuve sur site d'une résidence sociale de 288 logements à VILLEMOMBLE (93250).

Description : Adoma est propriétaire et gestionnaire du foyer mis en service en 1973. Il est constitué de 5 corps de bâtiment. Les bâtiments, en R+3 à R+4, sont reliés par une galette à RDC. Il comporte 288 lots et un logement de fonction répartis comme suit : - 274 chambres de 7 m² et 9 chambres de 16 m², réparties en unité de vie (sanitaires, cuisines collectives), - 5 T1' de 22 à 26 m², - 1 logement de fonction. Le site comporte, en outre, 66 places de parkings en extérieur et il est équipé de deux antennes-relais. A ce stade, et en vue d'optimiser le relogement sur site, Adoma a élaboré une faisabilité basée sur 2 phases de démolition-reconstruction de 144 logements autonomes chacune. Sur un foncier de 7 222 m², il est prévu que la résidence développera 288 studios dont : - 203 T1 - 14 T1' - 71 T1bis Des places de stationnement en extérieur et des locaux communs. Le projet sera certifié NF Habitat HQE.

Identifiant interne : NAT2024_10

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45000000 Travaux de construction

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 1 chemin de la pelouse,

Ville : VILLEMOMBLE

Code postal : 93250

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 06/04/2024

Durée : 56 MONTH

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 19,000,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : A titre indicatif : - Les prestations d'études commenceront en septembre 2024. - Les prestations de travaux commenceront en mars 2025 et seront livrées par phase. Le marché n'est pas découpé en tranche. La consultation des candidats sera réalisée sur la base des études niveau APS. Prime de participation : Les candidats ayant remis une offre finale qui ne soit pas inappropriée, irrégulière ou inacceptable recevront une prime de 30.000 euros HT. Cette prime pourra être réduite ou non versée dans le cas où la qualité de l'offre serait insuffisante au regard des exigences des documents de la consultation, ou en cas d'offre inappropriée, irrégulière ou inacceptable. Conformément à l'article R. 2171-21 du code de la commande publique, la prime est versée aux soumissionnaires sur proposition de la CAO et, le cas échéant, celui du jury. La rémunération du candidat attributaire tiendra compte de cette indemnisation. Forme juridique que devra revêtir le groupement : groupement conjoint avec mandataire (entreprise générale) solidaire. Le mandataire du groupement sera l'entreprise générale. Pour le sous-groupement de concepteurs, l'architecte est le mandataire solidaire dans les obligations contractuelles du sous-groupement conjoint de l'équipe de conception. Pour le sous-groupement d'entreprises, l'entreprise générale est le mandataire solidaire dans les obligations contractuelles du sous-groupement des entrepreneurs groupés conjoints chargés de l'exécution des travaux et le mandataire solidaire financièrement de l'ensemble du groupement de conception-réalisation. Par ailleurs, le candidat devra réunir en son sein l'ensemble des compétences requises, dont obligatoirement un architecte qui aura la responsabilité de l'établissement du projet architectural en vertu de l'article 3 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 objet de la demande de permis de construire et un ou plusieurs bureaux d'études (ou compétences équivalentes). Il est précisé qu'une entreprise de travaux ne peut se porter plusieurs fois candidate sur un même marché ni en qualité d'entreprise individuelle, ni en qualité de membre d'un groupement ou plusieurs groupements, sous peine d'élimination de la candidature concernée. Il est précisé que chaque candidat devra également joindre à son dossier une fiche candidat à compléter selon la matrice annexée au présent avis. Adresse où les éventuelles copies de sauvegarde doivent être remises : Adoma, A l'attention de la Commission d'Appel d'Offres, 33 avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Horaires d'ouverture des locaux pour ce qui concerne le dépôt éventuel des copies de sauvegarde : Du lundi au vendredi de : 8h00 à 18h00, Sauf les jours fériés ou de fermeture exceptionnelle.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Critère - Capacités techniques et professionnelles (10 points) avec la sous-pondération suivante : o Compétences professionnelles (titres d'études et CV) (5 points) ; o Moyens humains et matériels (5 points).

Description : - Moyens humains : déclarations indiquant les effectifs moyens annuels du cotraitant et l'importance du personnel d'encadrement depuis les 3 dernières années ; - Aptitude et capacités professionnelles : noms et qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques amenées à suivre l'exécution du marché : titres d'études et CV, inscription sur un registre professionnel ou appartenance à une profession réglementée (attestation d'inscription à l'Ordre des architectes ou équivalent à transmettre obligatoirement pour l'architecte), certificats de qualification professionnelle. La maîtrise d'œuvre disposera impérativement des compétences suivantes : qualification pour un suivi des travaux en milieu amianté (SS3 et SS4), économie de la construction, ingénierie structure, fluides et thermique, acoustique, VRD, démolition, qualifications environnementales pour assurer le suivi du processus de certification de l'opération. Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s): Le groupement de conception-réalisation devra disposer des compétences minimales suivantes : - architecture ; - économie de la construction, - ingénierie structure, - ingénierie génie climatique, fluides et performance énergétique, - suivi du processus de certification environnementale avec l'organisme de certification et les examinateurs jusqu'à l'obtention des certificats et labels - désamiantage, - acoustique, - démolition, - paysagiste - travaux tous corps d'état. Ces compétences doivent être clairement identifiées (quel co-traitant) dans les documents présentant les capacités professionnelles et techniques. Liste et description succincte des conditions : - Lettre de candidature / DC1 et DC2 - Attestation d'inscription à l'ordre des architectes au sens de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 - Déclaration sur l'honneur attestant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique ; Le candidat en redressement judiciaire devra produire une copie du ou des jugements prononcés à cet effet. - Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant qu'il est à jour de ses obligations en matière fiscale et sociale (attestation fiscale et URSSAF,) ; - Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail ; ou une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de salarié étranger employé soumis à l'autorisation mentionnée à l'article L5221-2 du code du travail ; - Un justificatif d'immatriculation daté de moins de trois mois (Kbis) - Les attestations d'assurance de responsabilité civile professionnelle et décennale en cours de validité de chaque membre ; - Pour la partie démolition : Qualifications QUALIBAT 1113 (Démolition : technicité supérieure) et ou QUALIBAT 1112 (Démolition Technicité confirmée). A joindre au dossier. - Pour la partie désamiantage : Certification AMIANTE de l'entreprise : AFNOR, GLOBAL ou QUALIBAT. A joindre au dossier. Seront éliminés : - Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des documents dûment remplis et signés exigés au présent avis, le cas échéant après qu'Adoma ait demandé à tous les candidats concernés de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous. - Les candidats dont les capacités financières, techniques et professionnelles sont jugées insuffisantes

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Critère - Capacités économiques et financière (30 points) avec la sous-pondération suivante : o Chiffre d'affaires de l'entreprise (10 points) o Chiffre d'affaires tous BET confondus (10 points) o Chiffre d'affaires de l'architecte (10 points)

Description : Pour chaque cotraitant de l'équipe de conception-réalisation, liste et description succincte des critères de sélection (dont DC2) : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du cotraitant et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; - Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. - Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. Niveau(x) spécifique(s) minimal /minimaux exigé(s): Le chiffre d'affaires annuel global du candidat doit être supérieur à 1 fois le montant du marché, calculé sur la moyenne des 3 dernières années.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Autre

Nom : Critère - Qualité et pertinence des références présentées (60 points) avec la sous-pondération suivante : o Celles de l'entreprise (10 points) ; o Celles de l'architecte (40 points) ; o Celles des BET (10 points) ;

Description : - Qualité et pertinence des références présentées : Pour les BETs : une liste de 2 références similaires au présent marché par BET (démolition-reconstruction, taille équivalente, logements accompagnés, certification environnementale...) sur les 5 dernières années, mentionnant : nom et coordonnées du maître d'ouvrage, ville et adresse d'exécution, type de travaux effectués, destination et caractéristiques du projet, nombre de logements, SHAB, montant des travaux en €HT, année de réalisation et/ou stade d'avancement, certifications et labels sollicités ou obtenus. Pour l'architecte : la « Fiche Références » dûment complétée, au format Excel, présentant 4 références significatives de projets récents (depuis 2015) réalisés en relation avec l'objet du marché, sur les points suivants : démolition-reconstruction, logements accompagnés, cohérence architecturale avec l'environnement du projet. Pour l'Entreprise générale : la « Fiche Références » dûment complétée, au format Excel, présentant 4 références significatives de projets récents (depuis 2015) réalisés en relation avec l'objet du marché, sur les points suivants : démolition-reconstruction, taille équivalente, logements accompagnés, conception-réalisation. Il est précisé que chaque candidat devra joindre à son dossier des fiches références à compléter selon la matrice annexée au présent avis.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 5

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.11 Documents de marché

L'accès à certains documents de marché est restreint

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : FRA

Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.adoma.cdc-habitat.fr/adoma/Travailler-avec-Adoma/Espace-fournisseurs/p-44-Appels-d-offres.htm>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://cdc-ha.cdc-habitat.fr/entreprise>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 06/05/2024 à 17:30

Date limite de validité de l'offre : 6 MONTH

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Pas encore connu

Facturation en ligne : Autorisée

Informations relatives aux délais de recours : La signature du marché ne peut intervenir avant l'expiration d'un délai de 16 jours, à compter de la date de la notification de rejet et d'attribution (11 jours en cas de notification par voie électronique). Un référé précontractuel peut être introduit dans ce délai jusqu'à la signature du contrat. Le référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union européenne(JOUE).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : ADOMA

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : ADOMA

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0006

Nom officiel : ADOMA

Numéro d'enregistrement : 78805803009579

Adresse postale : 33 avenue Pierre Mendès FRANCE

Ville : PARIS

Code postal : 75013

Pays : France

Point de contact : Jean-Stéphane MICHARD

Adresse électronique : jean-stephane.michard@adoma.cdc-habitat.fr

Téléphone : 0180524065

Autres points de contact :

Nom officiel : Tribunal judiciaire de Paris

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 66ced522-57f0-4fe5-ae1b-26612023337e - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 05/04/2024 à 16:46

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/04/2024